Comité technique ministériel (CTM)
du 29 novembre 2011

Déclaration liminaire de la CGT

Jean-Marie RECH
Secrétaire général de la Fédération CGT Equipement- Environnement

et de la FSU-MEDDTL

Simon LERY

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,
Chers camarades,

Si vous le permettez, nous allons vous lire une déclaration commune CGT-FSU.

Je prendrai tout d'abord la parole puis je la passerai à mon camarade de la FSU.

Cette première réunion du CTM se tient alors que le règlement intérieur type fonction publique n'est pas encore publié. Cela pose la question de la validité de ce CTM. De plus, le règlement intérieur du CCHSCT ne peut pas être porté à l'ordre du jour bloquant ainsi la désignation de ses membres et sa réunion.
Pourtant nombre de sujets doivent y être abordés.

Monsieur le Ministre, les agents de votre ministère sont touchés dans leur vie au quotidien par les multiples plans de rigueur.

Pour répondre aux exigences des marchés et des agences de notation, le gouvernement prend des mesures régressives.

Toujours plus de sacrifices pour les salariés alors que dans le même temps les bonus continuent d'être distribués. Avec un montant de dividendes qui est passé de 3,2% du PIB à 8,5% de 1982 à 2007, nous sommes face à une injustice insupportable.

Un salarié sur deux gagne moins de 1 500 euros par mois, y compris dans votre ministère, mais aussi 8,2 millions de personnes vivaient avec moins de 954 euros par mois en 2009 dont nombre de retraités du ministère. Comment peut-on vivre avec moins de mille euros par mois ? Les revendications de la CGT sur l'augmentation des salaires et des pensions répondent aux exigences de justice sociale.

Dans le même temps nous tenons à vous rappeler que les suppressions d'effectifs ont des conséquences de plus en plus néfastes sur les personnels qui ne peuvent plus assurer correctement leurs missions de service public. Cette mesure phare de la RGPP aura permis sur 5 ans de 2007 à 2012, la suppression de 150 000 emplois de fonctionnaires, c'est plus que les gouvernements successifs en ont supprimé sur la période 1996-2006, soit 10 ans.

Cette machine à broyer les effectifs et la gestion zélée des ministères risquent de sérieusement alourdir le bilan.

Les conditions de travail dégradées et les méthodes de management employées pour faire accepter les réorganisations provoquent de plus en plus de dépressions et de suicides. Dans ces conditions, les déclarations récentes stigmatisant les fonctionnaires « d'être trop malades » sont intolérables. D'un côté vous générez des fragilités et des maladies professionnelles non reconnues liées notamment au stress, à la pénibilité du travail et au contact avec l'amiante et vous voulez faire payer la note aux victimes !

Malgré son recul sur l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les salariés du secteur privé, mais conditionné à d'autres mesures d'économies, le gouvernement veut imposer un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires.

Où est l'équité tant mis en avant par le gouvernement quand on sait que 75% des agents du secteur privé ne subissent aucun jour de carence et quand dans le même temps, les carences patronales (25 milliards d'euros de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes, …) sont impunies !! Là il n'y a pas d'instauration de délai de carence dans le versement des dividendes et des bonus rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.
Nous demandons le retrait de cette mesure.

Les mesures d'austérité frappent durement les salariés et épargnent les plus riches. Des décisions contre l'intérêt des populations sont prises sans aucun processus démocratique. Alors qu'ils constituent un rempart contre les effets de la crise, les services publics et les systèmes de protection sociale sont pointés du doigt et mis à mal. Pour nous il y a d'autres solutions pour répartir les richesses.

En votant majoritairement pour la liste CGT-FSU le 20 octobre, les personnels du ministère ont exprimé avec force leur volonté de défendre et d'améliorer le service public qui est notre richesse. Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP)

Monsieur le ministre, les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés et notamment ceux du ministère. C'est bien là une question de choix politique.

Les récentes actions chez les OPA et à l'ONEMA montrent que les personnels savent se mobiliser afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Vous devez écouter le mécontentement des agents. Il en va de même sur le devenir des services des voies navigables et du réseau scientifique et technique.

Madame la ministre, s'était engagée à tenir 3 audiences avec les organisations syndicales représentatives d'ici la fin de l'année. Une seule a eu lieu et elle duré 25 minutes. Que comptez-vous faire ?

Par lettre du 6 juillet 2011, les membres du CCHS avaient sollicitée Madame la Ministre pour un entretien, ils attendent toujours une réponse.

Suite à la forte journée d'action et de mobilisation du 15 juin 2011 des contrôleurs des TPE contre une fusion de corps qui s'inscrit dans la réforme de l'Etat et la RGPP avec réduction de moyens et abandon de missions de service public, un engagement de suivi du conseiller social avait été pris. Là encore aucune suite...

Nous vous demandons de bien vouloir donner suite aux engagements pris.

Je vous remercie de votre attention et laisse la parole à mon camarade.

Bien sûr, je n'enlèverai pas un mot à ce que vient de dire mon camarade de la CGT. La FSU retrouve enfin la possibilité de s'exprimer en comité technique ministériel; notre représentativité, déjà réelle dans tant de services et d'établissements, est de nouveau reconnue à ce niveau, et nous en souhaitons la traduction dans tous les dossiers y compris les travaux entamés sur la période précédente.

Une voix de plus n'est pas de trop, monsieur le ministre, pour vous dire à quel point les services sont exsangues. Derrière ce qui est sans doute pour vous un doux mot, la « mutualisation », les services supports sont les premiers sacrifiés, et les agents placés dans les structures mutualisées telles que les CPCM ont parfois le sentiment d'être abandonnés par leur administration d'origine.

Les dysfonctionnements sont de plus en plus patents, et c'en est une conséquence directe: que dire de l'organisation des élections du 20 octobre, de ce phénoménal cafouillage, qui a conduit des pans entiers de vos services ou établissements, des catégories entières d'agents à ne pas pouvoir s'exprimer ! Et cela malgré l'engagement des personnels des services concernés.

Que dire du fonctionnement de votre administration, quand une enquête RH ne reçoit qu'à peine la moitié de réponses des services, de ces services qui affichent n'avoir conduit qu'à peine plus de 50 % des entretiens professionnels, qui sont pourtant la base de détermination des bonifications et des coefficients individuels de primes.

Parlons-en justement des primes: la mise en place de la PFR, pour bientôt toutes les catégories d'agents ou presque, traduit le cynisme de la gestion et du management actuels qui consiste à monter les agents les uns contre les autres.

Aujourd'hui, les services sont tendus vers la préoccupation de gestion des manques de crédits, et les fonctions RH, dialogue social... sont sacrifiées.

En matière de dialogue social, certes, pas de moyens, mais y a-t-il seulement une volonté ?
Le dossier de fusion des corps d'ingénieurs montre depuis le début la volonté d'avancer à marche forcée et de renforcer les logiques interministérielles au détriment des métiers : deux réunions n'ont permis aucun échange, les points de vue des syndicats n'étant pas écoutés.
Aujourd'hui, les syndicats sont convoqués les uns après les autres. Cela permettra-t-il de discuter de l'intérêt de cette réforme ?

De même pour l’éclatement des corps de la mer entre administratifs et techniques. De même pour le statut des contractuels d'établissements publics, pour lequel vous refusez de voir les solutions réelles qui sont proposés par les organisations syndicales. Le projet d'extension du statut des personnels des agences de l'eau a été envoyé à la fonction publique il y a 17 mois. Depuis aucune information officielle sur ce dossier qui suscite pourtant énormément d'attente, laissant place à toutes les rumeurs.

Car dans les établissements publics sous votre tutelle, la situation du dialogue social n'est pas meilleure, madame la ministre: nous avons évoqué les personnels de l'ONEMA, qui étaient en grève le 18 novembre mais le CA du Conservatoire du Littoral, par exemple, a prévu de finaliser dans une semaine les règles de gestion de ses contractuels, et le dossier n'a même pas encore été ne serait-ce qu'évoqué avec les OS.

La question maintenant, monsieur le ministre, est de savoir si ce ministère a un avenir: est-ce que, comme le suggère la lettre du premier ministre sur les audits internes, tout va être piloté en interministériel ? Après la création, localement, des DDI, la touche finale est-elle un grand interministériel, et finalement un Etat qui choisit de s’auto-dissoudre, ministère par ministère ?

Initialement, ce CTM devait être présidé par Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l’écologie, du développement durable, des transports et du logement mais ne pouvant être présente, c’est Benoist Apparu secrétaire d’Etat au logement qui a présidé le CTM.